



Action 26 (printemps 2011)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 12, numéro 6

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Poser un premier geste

À nos élu(e)s,

Apprendre, par des articles de journaux, que le gouvernement paie les déficits actuariels des caisses de retraite des employés municipaux des villes de Montréal et de Québec n'a rien de réjouissant, surtout quand les propres retraités du gouvernement ont perdu jusqu'à 12 000 \$ - 15 000 \$ depuis la prise de leur retraite.

La Ville de Montréal a obtenu une entente de 460 millions de dollars pour couvrir le remboursement du déficit actuariel de sa caisse de retraite et la Ville de Québec recevra la rondelette somme de 32 millions de dollars d'ici 2027, si ce n'est pas plus.

Avec la nouvelle entente syndicale négociée en juin 2010, le gouvernement fera des économies de 200 millions non récurrents et 13 millions récurrents, **460 millions économisés sur 20 ans**. Exactement, les sommes nécessaires pour combler les besoins de ces caisses de retraite. C'est plus que révoltant !

Normalement, ces sommes économisées serviraient à payer des rentes de retraite dans les secteurs public et parapublic. Si nos députés ne prennent pas position pour leurs retraités, elles seront versées dans le fonds consolidé du revenu. C'est pourquoi chaque député a l'obligation morale d'agir, dès maintenant, afin **que cet argent soit réservé, en priorité, pour réparer les injustices du passé.**

Le 23 juin 2012, le projet de loi 68 aura 30 ans, un anniversaire que les retraités des secteurs public et parapublic préféreraient ne pas fêter. En effet, ce fut un jour funeste que ce 23 juin et **le début de la plus grande débâcle financière vécue par le plus grand nombre de retraités**, ex-employés du gouvernement. Jamais, dans l'histoire, un gouvernement n'a planifié, ni systématisé, un tel appauvrissement à long terme de ses retraités.

Cet appauvrissement s'est fait lentement sans que tous les acteurs soient informés vraiment des conséquences de ce geste, et ce, envers un groupe qui devient de plus en plus vulnérable

en vieillissant. Tout le monde s'insurge contre les Earl Jones ou les Lacroix, mais personne ne veut regarder l'injustice de la désindexation. Personne ne dit mot de l'insécurité financière vécue pas les retraités des secteurs public et parapublic.

En 1982, le gouvernement désindexa les pensions pour éviter que les jeunes paient pour les vieux, une affabulation que le gouvernement continue à propager à grand renfort de discours. Pendant 29 ans, bientôt 30, nous aurons payé pour sauver les jeunes de cette catastrophe, mais les jeunes ont plutôt choisi d'utiliser nos économies de 4 milliards pour se payer des congés de cotisation, 7 ans de congés plus précisément. Et le gouvernement fut bien content d'économiser aussi 4 milliards de cotisations sur son 50 % au RREGOP.

Les retraités ne veulent pas fêter le 23 juin 2012, date du 30^e anniversaire de l'adoption du projet de loi 68. De toute façon, ils n'en auraient pas les moyens.

Sachez qu'après 30 ans de retraite, un cotisant ayant pris sa retraite

- en 1997 verra la valeur de sa rente descendre à 79 % du 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire à la prise de la retraite, soit **55 %** ;
- en 2002 verra la valeur de sa rente descendre à 73 % du 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire à la prise de la retraite, soit **51 %** ;
- en 2017 verra la valeur de sa rente descendre à 60 % du 70 % de la moyenne des cinq meilleures années de son salaire à la prise de la retraite, soit **42 %**.

Êtes-vous solidaires de cette décision de 1982 ?

Sinon, posez un geste en réservant, en priorité, le futur 460 millions d'économies sur les régimes de retraite à la revalorisation et à la réindexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic.

Aidez-nous à retrouver notre pouvoir d'achat.

Arlette Bouchard, présidente du RRAME

Nous vous invitons à lire les articles suivants sur notre blogue :

La tirelire des régimes de retraite... Quelle tentation !

Les régimes de retraite, une BANQUE fantôme rentable

Utilisation des économies pour créer un fonds spécial

